

Léopold II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut:

Voulant donner un témoignage particulier de Notre haute bienveillance à M<sup>r</sup> le Comte Okuma, Ministre des Affaires Étrangères de Sa Majesté l'Empereur du Japon;

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères,

Nous avons arrêté et arrêtons:

Art. 1. M<sup>r</sup> le Comte Okuma  
est nommé Grand-Cordon de l'Ordre de Léopold.

Il portera la décoration civile.  
Art. 2. Il prendra rang dans l'Ordre à dater de ce jour.

Art. 3. Notre Ministre des Affaires étrangères ayant l'administration de l'Ordre, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 28 Décembre 1896.

(signé) Léopold.

Par le Roi:

Le Ministre des Affaires Étrangères,

(signé) de Taveau.

Pour copie conforme:

Le Secrétaire Général,

du Département des Affaires étrangères,

M. Lambert